



EFSA in focus *PLANTES*

ÉDITION 09 - MAI 2011

Sommaire

Dossiers clés

- > L'EFSA se penche sur les directives du Conseil de l'UE relatives à la coordination au niveau de l'UE du processus d'analyse des risques phytosanitaires **1**
- > Les prévisions de l'EFSA pour 2011 **2**
- > Garantir l'excellence des décisions scientifiques à l'EFSA **4**

L'EFSA à l'œuvre

- > Dans quelle mesure l'EFSA est-elle préparée aux demandes urgentes de conseil scientifique ? **5**

Travailler ensemble

- > L'EFSA s'engage dans un débat ouvert sur les OGM au sein du Parlement européen **5**
- > L'EFSA organise un atelier consultatif avec les parties intéressées sur son projet de document d'orientation relatif aux comparateurs de plantes GM **6**
- > Le réseau scientifique d'évaluation des risques concernant la santé des plantes se réunit à Parme **7**

Événements

- > 16^e colloque scientifique de l'EFSA – Santé des plantes **7**

Publications

- > Programme de travail de l'EFSA pour 2011 **8**
- > De la difficulté de décrire les aliments: le rapport du colloque scientifique est disponible **8**
- > Compilation des productions scientifiques de l'EFSA en 2010 **8**

Consultations

- > L'EFSA sollicite des avis sur son document d'orientation actualisé relatif à l'évaluation des risques associés aux MGM **9**

Contrats et subventions scientifiques

- > Rapports externes publiés **9**

Derniers mandats reçus **10**

Avis et autres documents **13**

> Dossiers clés

L'EFSA se penche sur les directives du Conseil de l'UE relatives à la coordination au niveau de l'UE du processus d'analyse des risques phytosanitaires



En janvier, l'EFSA a présenté la façon dont elle allait répondre aux nouvelles directives du Conseil de l'UE concernant le processus d'analyse des risques phytosanitaires et le rôle des différentes institutions concernées.

Les directives intitulées «*Guidelines for EC coordination and handling of Pest Risk Analysis (PRA) documents and other scientific justification documents supporting the decision-making process for EC phytosanitary measures*» ont été approuvées en juin 2009. Elles ont été rédigées par les directeurs des services nationaux de santé des plantes de l'UE, en consultation avec l'EFSA et des partenaires institutionnels de l'UE. Ces directives ont pour objectif de soutenir le développement, la coordination et la gestion des documents d'analyse

du risque phytosanitaire dans le cadre juridique actuel de l'Union européenne.

En matière de santé des plantes, le groupe scientifique de l'EFSA sur la santé des plantes (groupe PLH) est chargé de répondre aux demandes de conseils de la Commission européenne. L'Autorité peut aussi prendre l'initiative d'évaluer diverses questions dans le domaine de la santé des plantes. Ces demandes conduisent à des avis scientifiques indépendants de haute qualité sur les organismes présentant un risque pour la santé des plantes. Il s'agit d'organismes nuisibles aux plantes qui menacent les cultures ou d'espèces qui menacent la biodiversité, tels que les insectes, bactéries, moisissures, virus, nématodes, plantes parasites et mauvaises herbes.

>>>

<<<

L'EFSA accueille favorablement les directives du Conseil de l'UE et son groupe scientifique en charge de la santé des plantes a publié un document d'orientation détaillant son rôle dans le domaine de la santé des plantes et la mise en œuvre de ces directives. Les activités de l'EFSA constituent les réponses à ces directives et expliquent ce que fait ou fera l'EFSA pour répondre aux besoins des gestionnaires des risques qui doivent disposer de conseils scientifiques sur les procédures standard de gestion des documents d'analyse du risque phytosanitaire et sur les procédures accélérées pour produire les documents préliminaires dans ce domaine.

Dans le cadre des procédures standard, l'EFSA peut élargir à toute l'UE la portée des analyses nationales, ou évaluer à l'échelle de l'UE le risque présenté par des agents pathogènes. Ses activités peuvent aussi couvrir l'identification et l'évaluation d'options possibles de gestion des risques. L'Autorité a également élaboré des documents d'orientation sur l'harmonisation des évaluations des risques associés aux agents pathogènes ainsi que sur l'identification et l'évaluation des options de gestion des risques proposées par l'EFSA. En outre, l'EFSA développe les méthodologies d'évaluation des risques associés aux agents pathogènes et elle a élaboré l'inventaire des sources de données et des modèles applicables à l'évaluation de ces risques, pour assurer l'accès aux informations les plus récentes. L'Autorité a également établi des relations avec des responsables de projets paneuropéens afin d'avoir accès à des travaux de recherche de pointe.

L'EFSA reconnaît la nécessité de collaborer étroitement avec les États membres pour renforcer la compréhension générale du processus d'évaluation des risques et pour accroître les échanges d'informations. L'Autorité a donc créé un réseau scientifique d'analystes des risques spécialisés en santé des plantes, issus de l'EFSA et de l'ensemble de l'UE. Ce réseau permettra le partage des meilleures pratiques en matière d'évaluation des risques phytosanitaires, l'échange de données et d'informations et l'harmonisation des méthodologies. En outre, l'EFSA a mis en place un espace de collaboration en ligne afin que l'EFSA et les États membres partagent des informations par voie électronique. L'Autorité prend également conseil auprès de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) et échange avec elle des informations.

Dans le cadre des procédures accélérées, l'EFSA collaborera étroitement avec la Commission pour anticiper les besoins d'avis urgents. Pour se préparer au mieux, l'EFSA continuera d'œuvrer à améliorer la disponibilité des données qui peuvent être partagées avec les États membres, par exemple en compilant des inventaires de sources de données. Elle concevra également des procédures pour préparer et fournir des avis rapides. ■

[En savoir plus](#)

Les prévisions de l'EFSA pour 2011

Pour l'EFSA, 2011 sera à nouveau une année chargée et productive. Comme elle l'a toujours fait par le passé, cette année encore l'Autorité soutiendra le travail des gestionnaires des risques européens grâce à des conseils scientifiques de haute qualité et ce, conformément au plan de gestion 2011 de l'Autorité.

L'Autorité s'attend à fournir en 2011 environ 750 productions scientifiques et 100 publications connexes. Les deux tiers de ces travaux concernent désormais des demandes d'autorisation pour lesquelles l'EFSA évalue des produits, des substances ou des allégations réglementés dans des domaines tels que les allégations de santé, les pesticides, les additifs, les OGM ou encore les enzymes. L'EFSA continuera à développer sa stratégie scientifique afin de rassembler dans un document central et cohérent les différents éléments de sa planification scientifique.

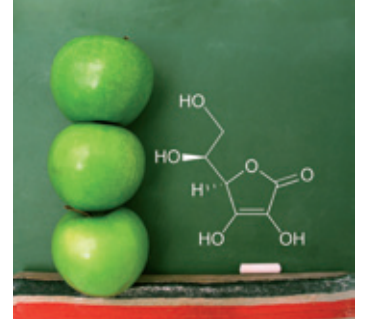
L'EFSA a revu sa structure organisationnelle et ses processus de travail pour opérer de façon encore plus efficace. Elle optimisera sa planification stratégique et son budget, établira un système totalement intégré de gestion des performances, et apportera un service encore meilleur et plus efficace aux demandeurs d'autorisation.

Pour être en mesure de mieux faire face à sa charge de travail croissante, l'EFSA rassemblera les ressources européennes disponibles dans le domaine de l'évaluation des risques en impliquant davantage les États membres dans ses activités. Par exemple, en 2011, l'EFSA sous-traitera l'équivalent de 8,3 millions d'euros d'activités à des organisations habilitées des États membres qui l'aideront dans le cadre de ses activités de collecte des données ou d'autres travaux préparatoires. L'Autorité a aussi prévu de communiquer davantage avec les États membres sur



ses projets à moyen terme afin de coordonner les travaux et d'éviter la duplication des activités. En outre, elle continuera de renforcer ses relations avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, et consultera les partenaires et parties intéressées sur sa nouvelle politique en matière d'indépendance.

Le dialogue actif avec les parties intéressées – y compris les demandeurs d'autorisation – continuera de constituer un engagement primordial pour l'EFSA, qu'elle démontrera par exemple dans le cadre de réunions techniques ou de discussions au sein de la plateforme >>>



Inscrivez-vous et devenez un expert de l'EFSA

- Vous voulez faire la différence en matière de sécurité des aliments en Europe ?
- Participer à l'évaluation des risques de l'UE ?
- Intégrer un réseau de scientifiques de haut niveau ?
- Vous êtes tenté par l'excellence ?

L'EFSA est l'organe de l'Union européenne chargé de l'évaluation scientifique des risques associés à la sécurité de l'alimentation humaine et animale, à la nutrition, à la santé et au bien-être des animaux ainsi qu'à la santé et la protection des plantes.

En coopération avec les États membres, l'EFSA a développé une base de données regroupant des experts scientifiques externes de haut niveau pour assister les travaux de son comité scientifique, de ses groupes scientifiques, des réseaux de l'EFSA et de leurs groupes de travail respectifs. L'EFSA puisera dans

cette base de données afin d'identifier des experts qui l'aideront à fournir des avis scientifiques indépendants et de haute qualité.

Vous pouvez faire partie de cette équipe de scientifiques hautement qualifiés qui assistent l'EFSA dans sa mission de soutien aux décideurs européens afin de garantir la sécurité des aliments en Europe.

Comment?

Il suffit de consulter le site internet de l'EFSA et de remplir le formulaire en ligne: www.efsa.europa.eu

Engagés dans la sécurité des aliments en Europe

consultative des parties intéressées. D'une manière générale, l'Autorité continuera d'établir des liens avec des partenaires internationaux, conformément à sa stratégie internationale définie en 2009, et en liaison avec la Commission européenne. Ainsi, l'EFSA sera mieux positionnée par rapport à son travail sur les risques émergents, elle disposera d'un accès plus large aux données disponibles et pourra bénéficier du développement partagé d'approches d'évaluation des risques.

L'Autorité mesurera l'efficacité de son plan stratégique 2009-2013 afin de déterminer si les actions qui avaient été planifiées

sont en cours de progression. En 2011, le plan sera soumis à une deuxième évaluation externe. L'Autorité commencera à utiliser ses nouveaux indicateurs d'impact pour étudier l'influence de son travail sur les processus législatifs de l'UE. En outre, elle initiera la mise en œuvre d'une approche thématique de ses communications, comme indiqué dans sa stratégie de communication 2010-2013. ■

En savoir plus

Garantir l'excellence des décisions scientifiques à l'EFSA



L'excellence scientifique et l'indépendance sont deux principes fondamentaux de l'EFSA étroitement liés. La politique sur les déclarations d'intérêt (DoI) est l'un des piliers centraux du système à multiples facettes que l'EFSA a mis en place dans le but de préserver son indépendance. Ce système inclut en outre d'autres éléments tels que la gouvernance organisationnelle, l'examen de la qualité, la sélection des experts, la prise de décisions collégiale, les règles de procédures, les politiques de consultation et la transparence dans l'évaluation des risques.

La politique sur les déclarations d'intérêt a été adoptée par le conseil d'administration de l'EFSA en 2007 et elle sera révisée cette année comme stipulé dans le document lui-même. À la lumière des questions récentes portant sur l'indépendance de l'EFSA et, de manière plus générale, en regard des controverses globales relatives au rôle de la science dans les politiques publiques, le moment est bien choisi pour se pencher sur cette question.

Contrairement à ses homologues internationaux, le travail de l'EFSA repose en grande partie sur des compétences externes. Pour formuler ses conseils scientifiques, l'EFSA fait généralement appel à des experts issus d'universités, d'organismes de recherche ou d'agences nationales de sécurité des aliments. Par exemple, plus de la moitié des membres de ses groupes scientifiques sont issus d'agences nationales de sécurité des aliments. Et, étant donné que le modèle de financement de la recherche en Europe repose de plus en plus sur des partenariats public-privé, l'EFSA se doit d'avoir un système solide afin d'identifier et de gérer de manière proactive

tout conflit d'intérêt, professionnel ou personnel, qui risquerait d'influencer l'objectivité de ses conseils scientifiques.

Afin d'évaluer l'efficacité des systèmes qu'elle a mis en place pour garantir l'indépendance de ses travaux, l'EFSA a fait effectuer deux évaluations indépendantes en 2010. La **première d'entre elles** avait pour objet d'évaluer l'efficacité de l'Autorité dans la mise en œuvre de sa politique. Une firme de consultance externe a analysé un échantillon de 180 déclarations d'intérêt sélectionnées parmi les 5000 déclarations que l'EFSA examine chaque année et elle a conclu que, dans l'ensemble, l'Autorité est efficace dans la mise en œuvre de sa politique, à l'exception de quelques problèmes mineurs de conformité. L'EFSA a également commandité un **rapport indépendant** ayant pour but de comparer ses politiques, ses structures et ses activités avec celles de dix organisations internationales similaires. Il est apparu que l'EFSA dispose de l'un des systèmes les plus avancés et les plus solides en ce qui concerne la garantie d'indépendance des conseils scientifiques.

Les conclusions et les recommandations tirées de ces deux évaluations externes, jointes à l'expérience pratique acquise grâce à la mise en application de cette politique et aux retours d'information des partenaires et des parties intéressées, ont aidé l'EFSA à rédiger un **document de réflexion** portant sur l'examen de la politique sur les déclarations d'intérêt. Le document de réflexion a été communiqué mi-mars au conseil d'administration et, plus tard, au comité scientifique, au forum consultatif et à la plateforme consultative des parties intéressées. Leur contribution sera reflétée dans le projet de politique en matière d'indépendance et de processus décisionnels scientifiques, qui a été soumis au conseil d'administration en juin. Le projet de politique intégrera les éléments actuels des politiques, des procédures de mise en œuvre et des systèmes employés par l'Autorité pour protéger son indépendance, et sera soumis à une consultation publique en ligne sur le site de l'EFSA.

Cette politique en matière d'indépendance et processus décisionnels scientifiques contribuera à renforcer la confiance des consommateurs à l'égard du système européen de sécurité des aliments, un des éléments clés de la mission de l'EFSA. ■

En savoir plus

Dans quelle mesure l'EFSA est-elle préparée aux demandes urgentes de conseil scientifique ?

En janvier, l'EFSA a publié son rapport annuel sur sa préparation aux crises en 2009. Le rapport passe en revue trois éléments relatifs à la préparation de l'Autorité: le manuel d'urgence (*Emergency Manual*), les activités de formations à l'urgence conduites en 2009, et son évaluation de la réponse d'urgence. Ce rapport décrit également la réponse de l'EFSA aux demandes urgentes de conseils reçues en 2009.

L'EFSA doit être en mesure de répondre rapidement et efficacement afin de fournir une assistance scientifique et technique pour informer les gestionnaires des risques et les consommateurs de l'UE sur des sujets de haute importance, et de communiquer ses résultats, si possible avant qu'un problème ne se transforme en crise. Dans ce but, l'EFSA s'efforce d'être parfaitement préparée à répondre à des demandes de conseils urgents.

En 2009, l'EFSA a renforcé les procédures utilisées au sein de l'Autorité par son personnel en cas de demande urgente de conseil scientifique. Elle a ajouté deux niveaux d'activité pour répondre aux demandes d'avis urgent, détaillant les rôles et les responsabilités des équipes de réponse. L'EFSA a également développé d'autres outils pour faciliter la réponse aux crises, notamment des boîtes aux lettres électroniques fonctionnelles afin de conserver tous les courriels pertinents, entrants ou sortants.

Toujours en 2009, l'EFSA a organisé une formation interne et un exercice de simulation de crise impliquant des États membres

et la Commission. Ces exercices ont montré que l'EFSA a une compréhension aboutie de la préparation et de la planification des avis urgents, et qu'elle est suffisamment bien préparée pour appréhender le problème scientifique en question et pour y apporter une réponse conformément aux procédures. Il est également ressorti des exercices que l'EFSA bénéficie de la confiance et de bonnes relations avec la Commission, le forum consultatif – au sein duquel sont représentés les États membres – et son groupe de travail « Communications », et que leurs rôles respectifs sont clairement compris. Cependant, les exercices ont également révélé qu'il serait bénéfique d'améliorer la gestion interne des informations ainsi que la conservation des enregistrements lors des réponses à des demandes urgentes d'avis scientifique, en développant davantage les procédures et en formant le personnel de l'EFSA à ces problèmes.

En 2009, l'EFSA a reçu deux demandes urgentes d'avis scientifique, l'une concernant la présence d'encres d'emballage dans des céréales pour petit-déjeuner et l'autre concernant la présence de nicotine dans des champignons sauvages. Dans les deux cas, l'Autorité a pu répondre rapidement à la demande d'avis, avec une couverture régulière de ses messages par la presse et en évitant d'inquiéter inutilement le public. ■

[En savoir plus](#)

> Travailler ensemble

L'EFSA s'engage dans un débat ouvert sur les OGM au sein du Parlement européen

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a accueilli favorablement l'opportunité de discuter de l'évaluation des risques associés aux plantes génétiquement modifiées (OGM) lors du débat organisé le 12 janvier 2011 par le groupe ALDE (Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe) du Parlement européen. Des cadres scientifiques supérieurs de l'EFSA ont pris part à ce débat vaste et ouvert et ont profité de l'occasion pour exposer la manière dont les procédures rigoureuses d'évaluation des risques en vigueur à l'EFSA sont ancrées dans les valeurs clés d'indépendance, d'excellence scientifique et de transparence. La mission première de l'EFSA consiste à fournir, en temps opportun, aux décideurs politiques européens des conseils scientifiques objectifs de la plus haute qualité pour étayer le processus décisionnel. L'EFSA est toujours prête à défendre l'intégrité et l'indépendance scientifique de ses experts contre toute attaque préjudiciable ou injustifiée.

Au Parlement européen, les cadres scientifiques de l'EFSA ont expliqué que les évaluations des risques associés aux OGM réalisées par l'EFSA reposaient sur une science robuste et ils ont souligné les travaux d'envergure entrepris à ce jour par le groupe



scientifique GMO, en particulier l'élaboration du document d'orientation sur l'évaluation des risques environnementaux des plantes génétiquement modifiées ainsi que la mise à jour du document d'orientation sur l'évaluation de la sécurité de l'alimentation humaine et animale génétiquement modifiée.

La réunion organisée au Parlement européen a aussi permis à l'EFSA de se mettre à l'écoute des points de vue >>>

<<<

d'autres scientifiques, des députés européens, des représentants de l'industrie et d'organisations non gouvernementales et autres sur les OGM, comme elle le fait régulièrement lors de ses consultations avec les parties intéressées dans tous ses domaines d'activité.

Les scientifiques de l'EFSA ont mis en exergue la rigueur et la transparence des pratiques d'évaluation des risques de l'EFSA qui guident les travaux des groupes scientifiques et du comité scientifique de l'EFSA de façon à s'assurer que ses avis respectent les normes scientifiques les plus élevées. Ce processus garantit que les décideurs, au niveau des États membres et au niveau européen, peuvent être sûrs de recevoir des conseils indépendants d'une quelconque influence politique, économique ou autre. Le commissaire européen en charge de la santé et des consommateurs, John Dalli, a confirmé que l'EFSA dispose de tout un ensemble de procédures destinées à éviter les conflits d'intérêts, procédures qui vont être prochainement renforcées.

L'EFSA exige que les quelque 1 700 experts externes avec lesquels elle collabore soumettent chaque année une

déclaration d'intérêts ; il en est de même lors de chaque réunion à laquelle ils participent. Ces procédures sont parmi les plus strictes au monde, toutes organisations publiques ou internationales confondues. En raison de ces procédures, chaque jour, l'EFSA restreint la participation ou exclut certains experts de ses activités scientifiques.

Mais l'EFSA ne s'en tient pas là: elle évalue régulièrement la mise en œuvre de sa politique en matière de déclarations d'intérêts par le biais, d'une part, de son propre auditeur interne, d'autre part du service d'audit interne de la Commission européenne. L'EFSA a fait appel aux services de consultants externes pour revoir la mise en œuvre de sa politique en matière de déclarations d'intérêts et la comparer à celle d'autres organisations. En 2011, des consultants indépendants vont conduire la deuxième évaluation quinquennale de l'Autorité, en s'intéressant tout particulièrement à la façon dont sont appliqués les principes d'indépendance, d'excellence scientifique et de transparence de l'EFSA. ■

[En savoir plus](#)

L'EFSA organise un atelier consultatif avec les parties intéressées sur son projet de document d'orientation relatif aux comparateurs de plantes GM



Le 31 mars dernier, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a organisé un atelier consultatif avec des scientifiques et des évaluateurs des risques issus des États membres de l'UE ainsi que des représentants de l'industrie et d'organisations non-gouvernementales (ONG) pour discuter de son projet de document d'orientation relatif à la sélection de comparateurs pour l'évaluation des risques associés aux plantes génétiquement modifiées (GM). Les résultats de cet atelier ainsi que ceux d'une consultation publique organisée au préalable seront pris en considération lors des travaux de finalisation du document d'orientation par le groupe scientifique de l'EFSA sur les organismes génétiquement modifiés (groupe GMO).

Le choix d'un comparateur approprié est la pierre angulaire du processus d'évaluation des risques associés aux organismes génétiquement modifiés (OGM). L'approche actuellement adoptée par les évaluateurs des risques dans le monde entier consiste à réaliser des évaluations comparatives de la plante issue d'une culture GM et de son équivalent issu d'une

culture traditionnelle afin de déterminer si la plante GM, par exemple le maïs GM, est aussi sûre que son équivalent non GM traditionnel. Le groupe GMO de l'EFSA a pris l'initiative de renforcer les orientations que doivent respecter les demandeurs d'autorisation lorsqu'ils sélectionnent les comparateurs adéquats pour évaluer les risques associés aux plantes génétiquement modifiées.

L'atelier a débuté par un vaste débat sur le concept d'équivalence en substance, ce qui a permis de situer le contexte du cadre réglementaire dans lequel l'EFSA travaille lorsqu'elle procède à l'évaluation des risques associés aux OGM. La seconde moitié de l'atelier a été consacrée aux discussions sur le projet de document d'orientation relatif à la sélection des comparateurs.

Au cours de la deuxième session, quatre discussions se sont succédé afin de se pencher sur les commentaires reçus durant la consultation publique organisée au sujet du projet de document d'orientation relatif à la sélection de comparateurs. Les discussions ont porté sur les différents thèmes abordés dans le document, à savoir l'évaluation des risques associés aux événements transgéniques uniques, aux événements transgéniques combinés, aux événements combinés résultant de méthodes autres que le croisement traditionnel de plantes et, enfin, l'évaluation des risques lorsqu'aucun comparateur n'est disponible.

Le groupe scientifique GMO révisé régulièrement ses documents d'orientation pour prendre en considération les développements scientifiques les plus récents et l'expérience acquise au travers de ses évaluations des risques. L'EFSA soumet toujours ses projets de documents d'orientation à une consultation publique. ■

[En savoir plus](#)

Le réseau scientifique d'évaluation des risques concernant la santé des plantes se réunit à Parme

Le réseau scientifique de l'EFSA pour l'évaluation des risques dans le domaine de la santé des plantes s'est réuni pour la première fois en octobre dernier à Salsomaggiore Terme, près de Parme, pour débattre de questions d'intérêt associées à l'évaluation des risques phytosanitaires aux niveaux national et européen. Ce réseau constitue une nouvelle plateforme de coopération entre l'EFSA et les autorités nationales chargées de la santé des plantes. Son but est de pouvoir échanger des avis sur l'amélioration de la collecte des données et l'harmonisation de l'évaluation des risques phytosanitaires dans l'Union européenne. Les participants ont notamment discuté de questions telles que les domaines possibles de coopération – comme le partage d'activités d'évaluation des risques en cours –, l'identification des risques émergents et les priorités dans le domaine de la santé des plantes.

La conférence rassemblait des experts en santé des plantes venant des États membres de l'UE et de Norvège, des observateurs de Turquie, Croatie, République de Macédoine, Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro et Serbie, ainsi que des représentants de la Commission européenne, des membres du groupe scientifique Santé des plantes et du personnel de l'EFSA. L'EFSA a pu y présenter ses activités ainsi que les derniers travaux réalisés en matière d'évaluation des risques. La Commission européenne a également présenté les résultats de la récente évaluation de la législation de l'UE relative à la santé des plantes.

Les membres du réseau ont convenu que les menaces pour l'environnement présentées par les plantes exotiques et les organismes nuisibles aux végétaux figuraient parmi les plus importants problèmes en terme de santé des plantes, et ont salué l'initiative de l'EFSA visant à créer des directives pour l'évaluation des risques environnementaux dans ce domaine. L'EFSA définit de nouvelles orientations qui contribueront à évaluer l'impact des organismes nuisibles aux végétaux sur la biodiversité. Une première ébauche de l'orientation sera publiée



pour une consultation publique mi-2011 et la version finale est attendue pour la fin de l'année.

Mike Jeger, président du groupe Santé des plantes (PLH) à l'EFSA, et Tobin Robinson, responsable de l'unité Risques émergents (EMRISK), ont indiqué au réseau que l'EFSA commencerait dès l'année prochaine à examiner régulièrement les nouveaux risques dans le domaine de la santé des plantes. Un risque émergent peut être lié à un agent pathogène récemment identifié ou un organisme nuisible aux végétaux connu qui s'étend à de nouvelles zones. L'examen comprendra la surveillance des modifications d'exposition à des organismes nuisibles connus, les changements dans les pratiques agricoles, la propagation d'agents pathogènes connus à de nouveaux pays ou l'introduction de nouveaux itinéraires de déplacement de plantes et de produits végétaux.

Pour approfondir cette question, l'EFSA organisera en juin 2011 un colloque scientifique sur les risques émergents dans la santé des plantes, portant plus particulièrement sur des facteurs comme le commerce international des matières premières et la variation génétique des plantes et des organismes nuisibles aux végétaux. ■

[En savoir plus](#)

> Événements

16^e colloque scientifique de l'EFSA – Santé des plantes

Parme, les 9 et 10 juin 2011

L'EFSA a organisé son 16^e colloque scientifique sur les risques émergents dans le domaine de la santé des plantes les 9 et 10 juin à Parme. Des experts internationaux se sont réunis pour un débat scientifique ouvert sur des questions clés relatives à l'identification des risques émergents pour la santé des plantes. Ces discussions constitueront un apport pour

développer le cadre méthodologique de l'EFSA en matière d'identification des risques émergents dans le domaine de la santé des plantes. ■

[En savoir plus](#)

Programme de travail de l'EFSA pour 2011

L'EFSA a publié son programme de travail 2011, présentant ses activités pour l'année à venir. 2011 sera à nouveau une année chargée et productive, avec un total d'environ 900 productions scientifiques et publications connexes prévues. Les deux tiers de ces activités concerneront l'évaluation de produits, substances ou allégations réglementés, un domaine auquel l'EFSA consacre de plus en plus de ressources.

En 2011, l'EFSA reverra sa structure organisationnelle et ses processus de travail.

De cette façon, l'Autorité optimisera sa planification stratégique et son budget; établira un système totalement intégré de gestion des performances et apportera aux demandeurs d'autorisation un service meilleur et plus efficace.

L'EFSA contribuera à regrouper les ressources européennes dans le domaine de l'évaluation des risques en impliquant davantage

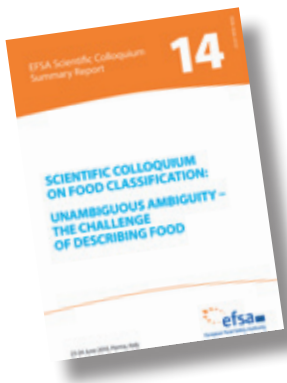
les États membres dans ses activités. Elle continuera de renforcer ses relations avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, ainsi que le dialogue avec les parties intéressées.

L'EFSA mettra également en œuvre les actions résultant de sa stratégie de communication 2010-2013. L'approche globale sera plus thématique, démontrant et illustrant l'impact des travaux de l'EFSA. ■



[En savoir plus](#)

De la difficulté de décrire les aliments: le rapport du colloque scientifique est disponible



Les nouveaux rapports du colloque scientifique de l'EFSA ont été publiés. Ils restituent les débats entre les experts européens et internationaux sur des problèmes importants liés au développement d'un système harmonisé de description et de classification des aliments.

Les scientifiques de l'EFSA ont organisé ce colloque pour ouvrir le débat scientifique sur les exigences d'un tel système de description et de classification des aliments, en s'appuyant sur les enseignements qui peuvent être tirés des systèmes en place. Une attention particulière a été accordée aux diverses approches adoptées pour la classification

des aliments et à la diversité des besoins existant dans les différents domaines associés à la sécurité des aliments.

L'EFSA joue un rôle important dans la promotion et la coordination du développement de méthodologies harmonisées en matière d'évaluation des risques. L'étude de l'exposition constitue un aspect essentiel de l'évaluation des risques, et la qualité des données disponibles sur la consommation alimentaire et les niveaux d'occurrence peut avoir un impact majeur sur les résultats de l'évaluation.

La mise en place d'un système commun de description et de classification des aliments améliorerait la cohérence et la fiabilité des évaluations de l'exposition effectuées par l'EFSA, ses divers groupes scientifiques et d'autres experts en Europe. ■

[En savoir plus](#)

Compilation des productions scientifiques de l'EFSA en 2010

L'EFSA a compilé dans un DVD simple d'accès les productions scientifiques de son comité scientifique et de ses groupes et unités scientifiques en 2010.

Les utilisateurs auront facilement et rapidement accès aux documents grâce à ce DVD qui regroupe notamment des avis scientifiques, des documents d'orientation, des déclarations, des conclusions sur les pesticides ou des avis motivés, ainsi que des rapports scientifiques et techniques de l'EFSA. Pour

plus de clarté, les résultats sont aussi classés selon qu'ils aient été produits par le comité scientifique ou un groupe ou unité scientifique. ■



[En savoir plus](#)

L'EFSA sollicite des avis sur son document d'orientation actualisé relatif à l'évaluation des risques associés aux MGM

Le groupe scientifique de l'EFSA sur les organismes génétiquement modifiés (groupe GMO) a lancé une consultation publique sur la mise à jour de son document d'orientation relatif à l'évaluation des risques associés aux microorganismes génétiquement modifiés (MGM) ainsi que de leurs produits dérivés destinés à l'alimentation humaine ou animale.

Cette mise à jour s'adresse à tous ceux qui sont légalement tenus de préparer et de soumettre des demandes d'autorisation concernant les microorganismes génétiquement modifiés ainsi que les produits dérivés destinés à l'alimentation humaine ou animale qu'ils souhaitent commercialiser. Le document d'orientation couvre les produits qui consistent en des microorganismes génétiquement modifiés, qui en contiennent ou qui en sont dérivés. Elle couvre également des substances comme les additifs, les vitamines et les enzymes produites par des MGM.

Le document d'orientation, qui a été soumis à une consultation publique, constitue la mise à jour d'un document précédent de 2006. Il décrit les étapes à suivre et les questions à prendre en



considération lors de la conduite d'une caractérisation complète des risques. Il éclaire certains points et en approfondit d'autres, en s'appuyant sur l'expérience acquise et les retours d'information reçus depuis la mise à disposition du document en 2006. La consultation est à présent clôturée.

[En savoir plus](#)

> Contrats et subventions scientifiques

Rapports externes publiés

Defining Environmental Risk Assessment Criteria for Genetically Modified (GM) Mammals and Birds to be placed on the EU market

<http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/107e.htm>

Collection and evaluation of relevant information for the development of a new Guidance document on Emissions of Plant Protection Products from Protected Crops (e.g. greenhouses and crops grown under cover)

Central zone: <http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/76e.htm>

Southern Europe: <http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/106e.htm>

Collection and evaluation of relevant information on crop interception for the revision of the Guidance Document on Persistence in Soil

(lot 1): <http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/84e.htm>

(lot 2): <http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/73e.htm>

Emissions of PPP from protected crops

<http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/151e.htm>

Data entry of pesticide ecotoxicology Tier 1 study endpoints in a XML schema – database

<http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/155e.htm>

QSAR Analysis of Developmental Toxicity and Neurotoxicity

<http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/169e.htm>

Mandats acceptés : janvier 2011 – avril 2011

Des informations sur toutes les autres demandes en cours sont disponibles dans le [registre des demandes](#) de l'EFSA.

Méthodologies d'évaluation (AMU)

Request to provide a scientific opinion on the request from the USA regarding export of Florida citrus to the EU

Deadline: 31-Dec-11 Mandate number: M-2010-0449

Assistance request for EFSA-Q-2010-01343 guidance on methodology for evaluation of the effectiveness of options to reduce the risk of introduction and spread of organisms harmful to plants in the EU territory

Deadline: 31-Dec-11 Mandate number: M-2010-0510

AMU Assistance to GMO M-2010-0445, EFSA-Q-2010-01253 Mandate to update the 2006 Opinion of the GMO Panel on the Post-Market Environmental Monitoring (PMEM) of GM plants

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2010-0445

4080 - Melatonin (including from plant sources e.g. Graminaceae, such as Festuca arundinacea) - Sleep patterns

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2008-1061

AMU Methodological Consultation (systematic review and extensive literature search) / Support to PLH Unit - WG Citrus Cancer / Quantitative Risk Assessment EFSA-Q-2010-01262 Review of the supporting literature to support US request on export of citrus fruits to Europe

Deadline: 16-Sep-11 Mandate number: M-2010-0449

Internal Mandate proposed by EFSA to the AMU Unit for an Article 36 on "Feasibility study on the use of farmer/producer associations/federations to form sentinel surveillance networks for adverse events in primary production"

Deadline: 31-Jan-13 Mandate number: M-2011-0130

AMU assistance to M-2010-0281 Request for an EFSA opinion on the risks for public health related to the presence of opium alkaloids in poppy seeds

Deadline: 31-Jul-11 Mandate number: M-2010-0281

Risques émergents (EMRISK)

Assistance request for EFSA-Q-2010-00794: Development of Guidance for the Assessment of Environmental Risks by EFSA Panel on Plant Health

Deadline: 30-Sep-11 Mandate number: M-2010-0182

Organismes génétiquement modifiés (GMO)

EC request on complementary environmental risk assessment of GM maize Bt11

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2011-0001

Application for authorisation of genetically modified potato AV43-6-G7 for food and feed uses and cultivation submitted in accordance with Regulation (EC) No. 1829/2003 by BASF (EFSA-GMO-NL-2009-69)

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2009-0113

Request to assess MON810 PMEM report for the 2009 cultivation season

Deadline: 15-Sep-11 Mandate number: M-2010-0445

Application for authorisation of genetically modified maize MIR604 for cultivation submitted under Regulation (EC) No 1829/2003 by Syngenta (EFSA-GMO-UK-2010-83)

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2010-0357

Application for authorisation of genetically modified cotton GHB614 x LLCotton25 for food and feed uses, import and processing submitted under Regulation (EC) No 1829/2003 by Bayer CropScience (EFSA-GMO-NL-2010-77)

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2010-0085

Internal mandate for the preparation of a Scientific Report of EFSA on trial descriptions of strains of *Bacillus licheniformis* and *Aspergillus niger* modified with additional alpha-amylase gene(s)

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2011-0025

EFSA approaches to risk assessment in the area of antimicrobial resistance, with an emphasis in commensal microorganisms

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2011-0032

Application for authorisation of genetically modified cotton 281-24-236 x 3006-210-23 x MON88913 for food and feed uses, import and processing submitted in accordance with Regulation (EC) No. 1829/2003 by Mycogen Seeds c/o Dow Agroscience LLC (EFSA-GMO-NL-2009-68)

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2009-0076

Application for authorisation of genetically modified maize DAS-40278-9 for food and feed uses, import and processing submitted under Regulation (EC) No 1829/2003 by Dow AgroSciences (EFSA-GMO-NL-2010-89)

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2010-0505

Request for an opinion on the adequacy of EFSA guidelines to perform a risk assessment of plants developed through a number of new techniques

Deadline: 07-Jul-11 Mandate number: M-2011-0062

Application for authorisation of genetically modified amylopectin potato AM04-1020 for food and feed uses, import and processing and cultivation submitted under Regulation (EC) No 1829/2003 by BASF (EFSA-GMO-SE-2010-88)

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2010-0379

EFSA scientific network for risk assessment of GMOs

Deadline: 22-Oct-13 Mandate number: M-2010-0409

Consultative workshop on the draft guidance on the selection of comparators for the Risk Assessment of GM plants

Deadline: 13-May-11 Mandate number: M-2010-0446

EFSA administrative guidance to applicants on the preparation and presentation of applications for authorisation on genetically modified plants and derived food and feed under Regulation (EC) No 1829/2003 complementing EFSA GMO Panel Food and Feed Guidance and EFSA GMO Panel ERA Guidance

Deadline: 18-Jul-11 Mandate number: M-2011-0147

Produits phytopharmaceutiques et leurs résidus (PPR)

Guidance from EFSA for evaluating laboratory and field dissipation studies to obtain DegT50 values of Plant Protection Products in Soil containing the guidance for PRAPeR, Member State evaluators and applicants

Deadline: 07-Feb-12 Mandate number: M-2011-0041

Scientific Opinion on the science behind the guidance for scenario selection and scenario parameterisation for predicting environmental concentrations in soil

Deadline: 07-Feb-12 Mandate number: M-2011-0041

Tier-1 and Tier-2 Scenario Parameterisation and Example Calculations. In Support of Revision of the Guidance Document on Persistence in Soil

Deadline: 07-Feb-12 Mandate number: M-2011-0041

Public consultation on the Guidance document on tiered risk assessment for aquatic organisms in edge-of-field surface waters

Deadline: 31-Jul-12 Mandate number: M-2009-0001

Guidance document on aquatic risk assessment procedures for individual and multiple plant protection products at the edge-of-field and catchment scale

Deadline: 31-Dec-14 Mandate number: M-2011-0128

Guidance document on tiered risk assessment procedure for sediment organisms and exposure via the sediment compartment in edge-of-field surface waters

Deadline: 31-Dec-13 Mandate number: M-2011-0128

Guidance document on ERA modelling approaches for aquatic organisms

Deadline: 31-Dec-13 Mandate number: M-2011-0128

Request of the European Commission to the European Food Safety Authority (EFSA) for providing opinions on the report of the FOCUS Groundwater working group (FOCUS, 2009): assessment of higher tiers

Deadline: 31-Dec-11 Mandate number: M-2011-0193

Request of the European Commission to the European Food Safety Authority (EFSA) for providing opinions on the report of the FOCUS Groundwater working group (FOCUS, 2009): assessment of lower tiers

Deadline: 27-Apr-12 Mandate number: M-2011-0193

State of the art on identification of appropriate reference points for the derivation of health-based guidance values for pesticides and on the derivation of uncertainty factors to be used for human risk assessment

Deadline: 31-Jan-13 Mandate number: M-2011-0154

Examen par les pairs de l'évaluation des risques associés aux pesticides (PRAPeR)

Mandates related to residues

Between January and April 2011, EFSA has received 9 requests to assess MRL applications under Article 10 of Regulation (EC) No 396/2005 and give reasoned opinions on modifying MRLs, 3 requests under Article 12.1 of Regulation (EC) No 396/2005 for review of existing MRLs, and 25 requests under Article 43 of Regulation (EC) No 396/2005 concerning scientific advice on certain MRLs.

Pesticide Risk Assessment and Peer Review of BAS 700 F (fluxapyroxad) under the programme of work referred to in Art. 6 of Council Directive 91/414/EEC

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2009-0032

Request for EFSA to organise a peer review and to deliver its conclusions on the new ADI for phosmet proposed by the rapporteur Member State

Deadline: 30-Apr-11 Mandate number: M-2011-0056

Request for an EFSA conclusion on the active substance diphenylamine according to Article 20 of Commission Regulation (EC) No. 33/2008

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2011-0108

Updating of the EFSA Pesticide Residue Intake Model (PRIMO) – Revision 3

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2011-0123

Liste des avis adoptés et autres documents par unité janvier 2011 – avril 2011

Clause de non-responsabilité: ceci n'est pas la liste complète des avis de l'EFSA mais uniquement la liste de ceux considérés comme pertinents pour le présent bulletin d'information

Méthodologies d'évaluation (AMU)

Internal Mandate proposed by EFSA to the Assessment Methodology Unit for a Working Group on the submission of scientific peer-reviewed open literature in view of the approval of pesticide active substances under the new Regulation concerning the placing of plant protection products on the market

Adopted on: 24-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2009-00827
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2092.htm>

Organismes génétiquement modifiés (GMO)

Application for authorisation of genetically modified soybean A5547-127 for food and feed uses, import and processing submitted under Regulation (EC) No 1829/2003 by Bayer CropScience (EFSA-GMO-NL-2008-52)

Adopted on: 13-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2008-290
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2147.htm>

Selection of comparators for the Risk Assessment of GM Plants

Adopted on: 14-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2009-00550
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2149.htm>

Update of the Guidance document for the risk assessment of food and feed from genetically modified plants

Adopted on: 14-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2008-05020
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2150.htm>

Santé des plantes (PLH)

Request to provide a scientific opinion on the risk to plant health of *Monilinia fructicola* for the EU territory

Adopted on: 23-Mar-11 Question number: EFSA-Q-2010-00912

Request to provide a scientific opinion on a technical file submitted by the US authorities to support a request to list a new option among the EU import requirements for wood of *Agrilus planipennis* host plants

Adopted on: 20-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2010-01097

Examen par les pairs de l'évaluation des risques associés aux pesticides (PRAPeR)

Reasoned opinions

Between January and April 2011, EFSA issued 22 reasoned opinions (under Article 10 of Regulation (EC) No 396/2005) on the modification of MRLs, responding to 25 requests. In addition, EFSA provided one reasoned opinion (under Article 43 of Regulation (EC) No 396/2005) on specific questions regarding the risk assessment of MRLs.

<http://www.efsa.europa.eu/en/pesticides/mrls.htm>

Conclusions on the peer review of the pesticide risk assessment on active substances:

1-naphthylacetamide

Adopted on: 15-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2010-00871
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2020.htm>

1-naphthylacetic acid

Adopted on: 15-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2010-00870
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2019.htm>

2-naphthyloxyacetic acid

Adopted on: 27-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2010-01021
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2152.htm>

acetochlor

Adopted on: 15-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2010-01022
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2143.htm>

aluminium sulfate	Adopted on: 02-Mar-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1889.htm	Question number: EFSA-Q-2011-00140
carbetamide	Adopted on: 02-Mar-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1913.htm	Question number: EFSA-Q-2011-00142
chloropicrin	Adopted on: 23-Feb-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2084.htm	Question number: EFSA-Q-2010-00861
flufenoxuron	Adopted on: 23-Feb-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2088.htm	Question number: EFSA-Q-2010-00853
fluquinconazole	Adopted on: 25-Feb-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2096.htm	Question number: EFSA-Q-2010-01020
fluroxypyr	Adopted on: 24-Feb-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2091.htm	Question number: EFSA-Q-2010-01215
metaldehyde	Adopted on: 02-Mar-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1856.htm	Question number: EFSA-Q-2011-00144
oxyfluorfen	Adopted on: 02-Mar-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1906.htm	Question number: EFSA-Q-2011-00141
propanil	Adopted on: 23-Feb-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2085.htm	Question number: EFSA-Q-2010-00851
propargite	Adopted on: 23-Feb-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2087.htm	Question number: EFSA-Q-2010-00852
triazoxide	Adopted on: 15-Feb-11 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2018.htm	Question number: EFSA-Q-2010-01058

Comité scientifique et forum consultatif (SCAF)

Guidance on risk assessment concerning potential risks arising from applications of nanoscience and nanotechnologies to food, feed, and pesticides

Adopted on: **06-Apr-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00942**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2140.htm>

Crédits photos: iStock

Pour recevoir ce bulletin ou annuler votre abonnement, veuillez consulter le site internet de l'EFSA.

Les points de vue exprimés dans cette publication ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Autorité européenne de sécurité des aliments en termes légaux. L'Autorité européenne de sécurité des aliments décline toute responsabilité pour les éventuelles erreurs ou imprécisions contenues dans ce document. Tous les liens sont à jour au moment de la publication.

www.efsa.europa.eu